

Nonvelles
Parlementaires

La R. P. au Sénat

ON VA REPRENDE LA DISCUSSION
Paris, 28 mai. — Le gouvernement va demander au Sénat de continuer à la séance de lundi de la semaine prochaine la discussion du projet relatif à la réforme électorale.

Paris, 28 mai. — Le président de la commission sénatoriale de la réforme électorale et le ministre de l'Intérieur se sont mis d'accord pour demander au Sénat de reprendre le jeudi 5 juin la discussion de la réforme électorale au point où elle en était restée.

LA PROPOSITION
DE L'ÉPARGNE PUBLIQUE
Paris, 28 mai. — Le « Journal officiel » publie aujourd'hui un décret instituant, sous la présidence du ministre du travail, une commission interministérielle chargée d'étudier dans la législation pour rendre plus efficace la protection de l'épargne publique.

Un professeur de faculté de droit.
Du substitut de procureur de la section financière au tribunal de la Seine.
Du juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Du chef de service du contrôle des assurances sociales au ministère du travail.
Du conseiller juridique de ce même service.

Les crédits militaires

Le projet d'impôt national sur le revenu
L'EXPOSÉ DES MOTIFS
Paris, 28 mai. — Voici le texte de l'exposé des motifs du projet d'impôt sur le revenu élaboré par le Gouvernement et dont nous avons donné hier une succincte analyse.

Le Gouvernement a l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre deux projets de loi :

Le premier porte : couverture dans les dépenses de Trésor d'un compte de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le second porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le troisième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le quatrième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le cinquième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le sixième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le septième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le huitième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le neuvième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le dixième porte : création de la défense nationale et, en outre, d'autres dépenses de premier établissement que la Chambre pourra autoriser ;

Le mystère de la boîte aux lettres

Une délicate affaire où la police a joué un rôle singulier, se déroule Appel

La population de Boulogne-sur-Mer était mise en émoi, il y a quelque temps, par la cambriolage de plusieurs boîtes aux lettres qui, pour la plupart, dans une agglomération assez importante, sont encore du vieux type en bois, scellées à la muraille, ressemblant à un tronç de bois, sans l'élegance et la solidité officielles des « Mougottes » de Marianne III.

Les policiers, d'instinct, étaient sur les dents, et naturellement, ne demandant qu'à sortir de cette difficile situation, et à s'illustrer en même temps par un coup d'éclat qui rehausserait son prestige auprès du public.

Le 28 avril, le fait attendu, espéré, se produisit. Dans la nuit, deux agents prétendirent avoir surpris un hussard nommé Bréfort, qui était alors en congé de convalescence à Boulogne, fracturant une boîte aux lettres en introduisant ses doigts dans l'ouverture de la boîte aux lettres et en tirant violemment à lui la porte.

Il aurait tenté de percer la boîte par l'arrière, sans intervenir au moment où il se trouvait devant la boîte.

Le hussard, effrayé, se précipita vers la boîte, aurait constaté qu'elle était vide, et après ces constatations, il se serait précipité sur son bicyclette et aurait rejoint le dâlinquant au coin de la rue de Nemours.

On le fouilla et ne trouva absolument rien sur lui, ni lettres, ni instruments d'effraction, rien que son mouchoir de poche.

Il le conduisit au violon, et le lendemain matin, réintégré devant le Procureur de la République.

Aussi bien au moment de son arrestation que devant le magistrat, Bréfort nie, d'une façon des plus énergiques, sa culpabilité, et déclare qu'il ne sait pas ce qu'on veut lui dire ; que tout au plus il admet qu'à cette heure avancée de la nuit (il a 45) après avoir reçu un coup de téléphone, il se précipita vers son appartement, mais qu'il ne put pas se borner à des expéditions mais doit avoir une politique financière et la faire connaître au Parlement.

On parle d'une autre interpellation sur la politique financière qui émanerait du côté droit de la Chambre, et l'on cite parmi les promoteurs M. de Chappeduine, député conservateur des Côtes-du-Nord.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT
Les interpellations pour aujourd'hui
Paris, 28 mai. — C'est demain que la Chambre doit discuter l'interpellation de M. Gheusi sur la politique financière du Gouvernement. Le député de la Haute-Garonne vient de demander au cabinet s'il a un programme financier. Il estime que le ministre des finances n'a pas répondu aux considérations que M. Aimond, comme rapporteur général, a présentées au Sénat au cours de la discussion du budget. M. Gheusi est d'avis qu'en présence de la gravité de notre situation financière, le Gouvernement ne doit pas se borner à des expéditions mais doit avoir une politique financière et la faire connaître au Parlement.

LA POLICE NE DOIT PAS ÊTRE SOUTENUE
La seconde audience d'appel ne fut pas moins mouvementée, ni moins éblouissante que la première.

Le procureur général fit citer le commissaire de police, les deux agents, et également le receveur des postes et l'ouvrier qui a réparé la boîte aux lettres fracturée et les autres boîtes aux lettres cambriolées ensuite.

Les agents ont déclaré que l'effraction avait été faite comme ils l'ont toujours exécutée, par l'introduction des mains dans la boîte aux lettres, sans l'usage de tout instrument qui leur fait remarquer leur condition, qu'il leur a reprochés sans ménagement.

Après eux, on a entendu le receveur des postes, qui a confirmé que, comme la défense l'avait soutenu à une précédente audience, il y avait eu, après l'arrestation et pendant l'arrestation de Bréfort, d'autres boîtes aux lettres cambriolées.

La police serait-elle donc comme la femme de César ? Ce n'est pas de bien s'adresser son honneur que de jeter un voile si discret sur ses faiblesses.

En attendant, on avouera que cette affaire est des plus pénétables et que le mot de scandale ne serait peut-être pas déplacé, surtout quand il s'agit d'un homme pour qui les suites d'une condamnation de ce genre peuvent être très graves, et qu'ils peuvent briser l'avenir sans que la Justice ait gagné, au contraire.

LA POLICE NE DOIT PAS ÊTRE SOUTENUE
La seconde audience d'appel ne fut pas moins mouvementée, ni moins éblouissante que la première.

A DOAI

Le mystère de la boîte aux lettres

Une délicate affaire où la police a joué un rôle singulier, se déroule Appel

La population de Boulogne-sur-Mer était mise en émoi, il y a quelque temps, par la cambriolage de plusieurs boîtes aux lettres qui, pour la plupart, dans une agglomération assez importante, sont encore du vieux type en bois, scellées à la muraille, ressemblant à un tronç de bois, sans l'élegance et la solidité officielles des « Mougottes » de Marianne III.

Les policiers, d'instinct, étaient sur les dents, et naturellement, ne demandant qu'à sortir de cette difficile situation, et à s'illustrer en même temps par un coup d'éclat qui rehausserait son prestige auprès du public.

Le 28 avril, le fait attendu, espéré, se produisit. Dans la nuit, deux agents prétendirent avoir surpris un hussard nommé Bréfort, qui était alors en congé de convalescence à Boulogne, fracturant une boîte aux lettres en introduisant ses doigts dans l'ouverture de la boîte aux lettres et en tirant violemment à lui la porte.

Il aurait tenté de percer la boîte par l'arrière, sans intervenir au moment où il se trouvait devant la boîte.

Le hussard, effrayé, se précipita vers la boîte, aurait constaté qu'elle était vide, et après ces constatations, il se serait précipité sur son bicyclette et aurait rejoint le dâlinquant au coin de la rue de Nemours.

On le fouilla et ne trouva absolument rien sur lui, ni lettres, ni instruments d'effraction, rien que son mouchoir de poche.

Il le conduisit au violon, et le lendemain matin, réintégré devant le Procureur de la République.

Aussi bien au moment de son arrestation que devant le magistrat, Bréfort nie, d'une façon des plus énergiques, sa culpabilité, et déclare qu'il ne sait pas ce qu'on veut lui dire ; que tout au plus il admet qu'à cette heure avancée de la nuit (il a 45) après avoir reçu un coup de téléphone, il se précipita vers son appartement, mais qu'il ne put pas se borner à des expéditions mais doit avoir une politique financière et la faire connaître au Parlement.

On parle d'une autre interpellation sur la politique financière qui émanerait du côté droit de la Chambre, et l'on cite parmi les promoteurs M. de Chappeduine, député conservateur des Côtes-du-Nord.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT
Les interpellations pour aujourd'hui
Paris, 28 mai. — C'est demain que la Chambre doit discuter l'interpellation de M. Gheusi sur la politique financière du Gouvernement. Le député de la Haute-Garonne vient de demander au cabinet s'il a un programme financier. Il estime que le ministre des finances n'a pas répondu aux considérations que M. Aimond, comme rapporteur général, a présentées au Sénat au cours de la discussion du budget. M. Gheusi est d'avis qu'en présence de la gravité de notre situation financière, le Gouvernement ne doit pas se borner à des expéditions mais doit avoir une politique financière et la faire connaître au Parlement.

LA POLICE NE DOIT PAS ÊTRE SOUTENUE
La seconde audience d'appel ne fut pas moins mouvementée, ni moins éblouissante que la première.

Le procureur général fit citer le commissaire de police, les deux agents, et également le receveur des postes et l'ouvrier qui a réparé la boîte aux lettres fracturée et les autres boîtes aux lettres cambriolées ensuite.

Les agents ont déclaré que l'effraction avait été faite comme ils l'ont toujours exécutée, par l'introduction des mains dans la boîte aux lettres, sans l'usage de tout instrument qui leur fait remarquer leur condition, qu'il leur a reprochés sans ménagement.

Après eux, on a entendu le receveur des postes, qui a confirmé que, comme la défense l'avait soutenu à une précédente audience, il y avait eu, après l'arrestation et pendant l'arrestation de Bréfort, d'autres boîtes aux lettres cambriolées.

La police serait-elle donc comme la femme de César ? Ce n'est pas de bien s'adresser son honneur que de jeter un voile si discret sur ses faiblesses.

En attendant, on avouera que cette affaire est des plus pénétables et que le mot de scandale ne serait peut-être pas déplacé, surtout quand il s'agit d'un homme pour qui les suites d'une condamnation de ce genre peuvent être très graves, et qu'ils peuvent briser l'avenir sans que la Justice ait gagné, au contraire.

LA POLICE NE DOIT PAS ÊTRE SOUTENUE
La seconde audience d'appel ne fut pas moins mouvementée, ni moins éblouissante que la première.

LE JUGEMENT EST CONFIRMÉ

La chambre des appels correctionnels de Douai a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel de Boulogne.

A propos de la « Clara »

Le procès en diffamation entamé à Lille par MM. Fanyau et consorts contre l'« Indépendant », petit journal financier de Neuilly-s-Seine.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

Le 7 mai dernier, le Tribunal correctionnel de Lille avait à examiner une affaire de diffamation, à la requête de MM. Oscar Fanyau, Nuytten et Sander, contre le gérant d'un petit journal financier de Neuilly-s-Seine, l'« Indépendant ».

Après une première audience dont nous avons rendu compte, une seconde audience était nécessaire pour la continuation du procès qui n'est d'ailleurs pas terminé.

La bonne foi de M. Fanyau

M. Fanyau alla donc en Californie voir sur place l'état des travaux de la Clara. Il constata que l'affaire, sans être aussi immédiatement productive que ne le disait le prospectus, était en bonne voie mais il fallait attendre de l'argent, beaucoup d'argent pour mettre l'affaire au point. Et M. Fanyau souscrivit alors pour 100.000 francs d'actions.

En 1910, les administrateurs d'Amérique cédèrent à M. Fanyau, qui 100.000 dollars étaient alors en circulation, M. Fanyau crut qu'il s'agissait de 100.000 francs. Il se souvint. On lui répondit qu'il fallait 500.000 fr. Et les 500.000 francs furent alors couverts !

N'est-ce pas la meilleure preuve de l'absence de confiance que M. Fanyau et ses amis avaient placée dans l'affaire en y engageant des sommes aussi considérables !

M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

C'est d'abord entièrement inexact en ce qui concerne les circulaires premières imprimées avant 1910 puisque celles-ci émanèrent de M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

En 1910, les administrateurs d'Amérique cédèrent à M. Fanyau, qui 100.000 dollars étaient alors en circulation, M. Fanyau crut qu'il s'agissait de 100.000 francs. Il se souvint. On lui répondit qu'il fallait 500.000 fr. Et les 500.000 francs furent alors couverts !

N'est-ce pas la meilleure preuve de l'absence de confiance que M. Fanyau et ses amis avaient placée dans l'affaire en y engageant des sommes aussi considérables !

M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

C'est d'abord entièrement inexact en ce qui concerne les circulaires premières imprimées avant 1910 puisque celles-ci émanèrent de M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

En 1910, les administrateurs d'Amérique cédèrent à M. Fanyau, qui 100.000 dollars étaient alors en circulation, M. Fanyau crut qu'il s'agissait de 100.000 francs. Il se souvint. On lui répondit qu'il fallait 500.000 fr. Et les 500.000 francs furent alors couverts !

N'est-ce pas la meilleure preuve de l'absence de confiance que M. Fanyau et ses amis avaient placée dans l'affaire en y engageant des sommes aussi considérables !

M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

C'est d'abord entièrement inexact en ce qui concerne les circulaires premières imprimées avant 1910 puisque celles-ci émanèrent de M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

En 1910, les administrateurs d'Amérique cédèrent à M. Fanyau, qui 100.000 dollars étaient alors en circulation, M. Fanyau crut qu'il s'agissait de 100.000 francs. Il se souvint. On lui répondit qu'il fallait 500.000 fr. Et les 500.000 francs furent alors couverts !

N'est-ce pas la meilleure preuve de l'absence de confiance que M. Fanyau et ses amis avaient placée dans l'affaire en y engageant des sommes aussi considérables !

M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

C'est d'abord entièrement inexact en ce qui concerne les circulaires premières imprimées avant 1910 puisque celles-ci émanèrent de M. Fanyau et consorts, d'être l'auteur des circulaires lancées pour mettre en valeur l'affaire de la Clara.

En 1910, les administrateurs d'Amérique cédèrent à M. Fanyau, qui 100.000 dollars étaient alors en circulation, M. Fanyau crut qu'il s'agissait de 100.000 francs. Il se souvint. On lui répondit qu'il fallait 500.000 fr. Et les 500.000 francs furent alors couverts !

LA BLONDE ANÉE

par Léon SAZIE

NOUVEAUX PARTIS Les deux chéries

« Je vous attendais presque, monsieur, dit-elle, au grand étonnement de comte. M. Carbox n'a pas été dérangé, ce matin, me demandant mes instructions. Il y a quelque temps, lors de votre dernière visite, M. Carbox m'a dit qu'il ne restait plus de la fortune de marquis de Lavacourt que ce chapeau, qui est gravé d'hypothèques, et d'ailleurs... Il ne m'appartient plus, en réalité, de lui en remettre, car c'est un objet qui ne doit servir qu'à la décoration de son cabinet. Et c'est tout ce que vous pouvez lui offrir, car vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Je vous en prie, monsieur, dit-elle, car vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! madame, reprit le comte... et ce mot lui brûlait la gorge, madame, que vous devez m'en vouloir. »

« Oh ! pas du tout... je vous l'affirme... dit le comte. Vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! madame, reprit le comte... et ce mot lui brûlait la gorge, madame, que vous devez m'en vouloir. »

« Oh ! pas du tout... je vous l'affirme... dit le comte. Vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! madame, reprit le comte... et ce mot lui brûlait la gorge, madame, que vous devez m'en vouloir. »

« Oh ! pas du tout... je vous l'affirme... dit le comte. Vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! madame, reprit le comte... et ce mot lui brûlait la gorge, madame, que vous devez m'en vouloir. »

« Oh ! pas du tout... je vous l'affirme... dit le comte. Vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »

« Oh ! madame, reprit le comte... et ce mot lui brûlait la gorge, madame, que vous devez m'en vouloir. »

« Oh ! pas du tout... je vous l'affirme... dit le comte. Vous n'avez rien d'autre à lui offrir, n'est-ce pas ? »

« Oh ! Fabienne, Fabienne ! murmura-t-elle. Je vous en prie, monsieur, dit la jeune femme, le rapport à la réalité. »